

Chères doctorantes, chers doctorants,

Nous avons constaté un certain nombre de problèmes et de difficultés concernant l'établissement des conventions de thèse en cotutelle. Aussi, afin de vous venir en aide, et notamment dans la perspective de la rentrée 2021-2022, nous avons édité un petit document récapitulant les étapes et points de procédure à respecter en la matière.

1. Vous devez être inscrit pédagogiquement AVANT de débiter la cotutelle.
2. La cotutelle implique obligatoirement une université étrangère.
3. **Le questionnaire préalable de l'École Doctorale (Projet de cotutelle) doit être rempli en amont, AVANT l'établissement de la convention.** Il peut être rempli en français ou en anglais, mais pas dans une autre langue. **Le Projet de cotutelle doit être signé par la Direction du laboratoire concerné.**
4. La cotutelle implique une présence régulière dans les deux institutions parties prenantes, aussi bien à l'Université de Lille que dans l'établissement étranger cosignataire de la convention.
5. Il convient d'informer sans tarder l'École Doctorale et les Relations Internationales des éventuelles difficultés rencontrées
6. Les modalités pratiques et techniques de la cotutelle doivent également être discutées en amont entre le doctorant et les co-directeurs.
7. Nous faisons au mieux pour traiter les dossiers rapidement, mais passons également beaucoup de temps à récupérer les informations manquantes. Nous vous demandons donc de faire preuve de patience.
8. Il vous faut obtenir 30 ECT (crédits formation) avant de soutenir.
9. Il est impératif de vous réinscrire chaque année dans les deux établissements.
10. Il convient également de respecter les règles du Comité de Suivi Individuel (CSI) français.